PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 20 octobre 2021, le Règlement no 291-21 relatif à un emprunt de 320 000 \$ pour le financement du projet de prolongement du lien cyclable entre la Véloroute de la Chaudière et la Cycloroute de Bellechasse.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/l-organisation/avis-public/

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 26^{ième} jour du mois d'octobre deux mille vingt-et-un.

Anick Braudoin

Anick Beaudoin, directrice générale Secrétaire-trésorière